



QUI PEUT VOTER ?

- Tout-es adhérent-es de plus de 16 ans peuvent prendre part au vote une fois émargé.*
- Les salarié-es, stagiaires et volontaires en Service Civiques peuvent voter mais ne sont pas éligibles aux mandats proposés.

QUI EST INVITÉ ?



- Toutes les personnes votantes
- Tous-es les aîné-es, indépendamment de leur âge
- Des représentant-es du CD et de l'EN



ORDRE DU JOUR

La proposition d'ordre du jour se trouve dans le dossier congrès. Elle sera soumise au vote. Elle pourra être amendée en fonction des besoins.

LES RÈGLES QUI CADRENT TOUS LES VOTES,

Les règles suivantes s'appliquent en permanence :

- > Le vote par procuration et le vote par correspondance ne sont pas admis
- > Le vote est personnel et nul ne peut disposer de plus d'une voix
- > Le référentiel du vote est toujours par rapport au nombre de personnes en capacité de voter, c'est-à-dire ayant émargé à l'ouverture ou pendant la séance. L'émargement se fait obligatoirement en début de congrès régional. Le nombre d'émargements est corrigé à l'arrivée de tout nouveau-elle participant-e en droit de voter. Les départs avant la clôture de la séance ne modifient pas le nombre de votant-es défini par le nombre d'émargements.

QUI EST EN CHARGE DES VOTES ?, ≥ 3 SCRUTATEURS + 1 ADJOINT ≤

Au début du congrès, l'équipe régionale lancera un appel à candidature pour désigner **trois scrutateur-ices**. S'il y a uniquement trois candidat-es, le vote sera à la **majorité absolue**, s'il y a plus de trois candidats, le vote sera à la **majorité relative**. Une fois élu-es, iels seront en charge du **décompte des voix** et de **s'assurer de la régularité des votes**. L'équipe régionale désignera un-e adjoint-e pour assister ces scrutateur-ices dans leur mission (procédures, compte-rendu, outils numérique, émargement). Ces trois personnes seront en charge de valider le compte-rendu de décision du congrès.

Les scrutateur-ices seront élu-es à main levées. Si une personne s'oppose au vote à main levé, un vote en ligne via Balotillo sera mis en place. L'équipe régionale désignera **deux ou trois scrutateur-ices temporaires volontaires pour mener à bien les premiers votes (modalités et scrutateurs)**. **Les candidat-es à la fonction pourront être désigné-es temporairement.**

LE VOTE DES MODALITÉS DE VOTE

Au début du congrès les modalités de votes présentées ici seront soumis au vote afin qu'elles correspondent à la démocratie souhaitée par les adhérent-es de la région. Seules les parties en **gras** sont soumises au vote puisque le reste est issu de nos textes.

Les modalités de votes seront votées à main levées par deux scrutateur-ices temporaires désigné-es par l'équipe régionales. Les candidat-es à la fonction pourront être désigné-es temporairement.

* : Si la personne est adhérente ou a une responsabilité dans l'une des structures de la région, y compris l'échelon régional et les structures nationales présentes dans la région

LES DIFFÉRENTS VOTES ET ÉLECTIONS

LA LISTE DES VOTES

Scrutateur·ices et Modalités de votes

Voir explication en 1ère page - **Mains levées** à majorité absolue

Vote de l'ordre du jour

Un documents sera soumis au vote. En cas de modification (sauf retard), il sera modifiés et resoumis au vote - **Mains levées à majorité absolue**

Vote des rapports

Deux documents seront soumis au vote séparément : Le rapport moral et le rapport financier - **Mains levées** à majorité absolue

Vote des orientations financières

Document présentant les orientations financières de la région sur 2026 - **Mains levées** à majorité absolue

Vote des vœux, motions et résolutions

Voir pages suivantes - **Mains levées** à majorité absolue

Élections

Élections nominatives pour l'équipe régionale, les missions institutionnelles et les délégué·es à l'AG - À **bulletin secret** via **Balotillo** à majorité absolue ou relative (voir pages suivantes)

Horaires des votes et clotures

Les votes 1 et 2 auront lieu au début du congrès selon l'ordre du jour communiqué (horaire d'ouverture communiqué à l'inscription).

L'ordre et les horaires des autres votes inclus dans l'ordre du jour et sont susceptibles d'être modifiés si l'ordre du jour est modifié (il sera alors re-voté pour être valable - Hors retard).

La clôture de chaque vote et la force de vote seront annoncées en début du vote par les scrutateurs.

Règles de procédure de l'AG 2025 :



Si ce document n'est pas assez précis ou que ces règles de procédures ne sont pas validées, on considère que ce sont les règles de procédure de la dernière Assemblée Générale qui seront en vigueur.



LES DIFFÉRENTS VOTES ET ÉLECTIONS

LE VOTE DE L'ORDRE DU JOUR

La proposition d'ordre du jour sera fournie en amont du congrès. En fonction des besoins, l'équipe d'organisation du congrès peut encore le modifier jusqu'à l'ouverture du congrès. Nous proposons aux congressistes de visualiser cet ordre du jour au moment de l'émargement et de dire s'ils valident celui-ci. À l'ouverture du congrès, nous demanderons si un vote est nécessaire, si une personne souhaite soumettre cet ordre du jour au vote, nous le soumettrons **par un vote à main levée à la majorité absolue. Si personne ne souhaite mettre au vote le document, il sera considéré comme approuvé**. Puisque tous les participant.es auront accès à ce document en avance, nous invitons les participant.es qui ne consentent pas à l'ordre du jour à solliciter l'équipe régionale pour trouver une solution en amont de l'ouverture. *Ce vote n'est pas statutaire mais est un usage dans l'association.*

Concrètement, comment cela va se passer ?

- La proposition d'ordre du jour est disponible en amont du congrès (sous réserve de modification).
- Si vous avez des questions ou des objections sur l'ordre du jour, vous pouvez en parler avec l'équipe régionale qui l'ajuste au besoin.
- À l'émargement, l'ordre du jour est présenté.
- À l'ouverture du congrès, l'équipe régionale demande si quelqu'un souhaite mettre au vote l'ordre du jour
 - si personne ne le souhaite, l'ordre du jour est considéré comme validé.
 - Les scrutateur·ices demandent si l'assemblée valide cet ordre du jour
 - Si le nombre de personnes validant la proposition est suffisant, la proposition d'ordre du jour est validée par le congrès par un vote à la majorité absolue et à mains levées
 - S'il n'y a pas de validation, l'équipe régionale doit proposer un nouvel ordre du jour.

LE VOTE DES RAPPORTS

Tu seras amené·e à voter les rapports **moral et financier**, qui seront présentés par l'équipe régionale lors du congrès, en répondant à la question suivante :

Approuvez-vous le rapport moral (ou financier) 2025 qui vient de vous être présenté ?

- **“POUR”** signifie que tu estimes que le congrès approuve la politique menée (ou l'utilisation des moyens financiers) par l'équipe régionale depuis le dernier congrès
- **“CONTRE”** signifie que tu estimes que ce n'est pas le cas
- **“ABSTENTION”** signifie que tu n'arrives pas à te positionner

Nous vous proposons de voter les rapports séparément par un vote à la majorité absolue et à mains levées.

Que se passe-t-il si un rapport n'est pas validé ?

L'équipe régionale se réunit et peut proposer de :

- Réorienter son action
- Se démettre de la responsabilité (équivalent à une démission)
- Proposer un nouveau rapport financier plus précis (si le congrès le souhaite)

LES DIFFÉRENTS VOTES

LE VOTE DU PLAN D'ACTION RÉGIONAL

Le plan d'action régional doit être soumis au vote tous les 2 ans.

Ce document a été soumis au vote en 2025 et ne sera pas soumis au vote cette année.

LE VOTE DES VŒUX, MOTIONS ET RÉOLUTIONS

Les vœux, motions et résolutions sont des outils qui permettent de faire des propositions ou des demandes visant à faire évoluer le fonctionnement de l'association. Ces outils, si tu ne les connais pas encore, te seront présentés au congrès!

Nous vous proposons de voter les vœux, motions et résolutions séparément à mains levées et à la majorité absolue.

LE VOTE DES ORIENTATIONS FINANCIÈRES

Tu seras amené-e à voter les **orientations financière**, qui seront présentés par l'équipe régionale lors du congrès, en répondant à la question suivante :

Approuvez vous les orientations financières 2026 qui viennent de vous être présenté ?

- **“POUR”** signifie que tu estimes que le congrès approuve les orientations financières proposées
- **“CONTRE”** signifie que tu estimes que ce n'est pas le cas
- **“ABSTENTION”** signifie que tu n'arrives pas à te positionner

Nous vous proposons de voter les orientations financière par un vote à la majorité absolue et via Balotillo

Que se passe t'il si les orientations financières ne sont pas validées ?

L'équipe régionale se réunit et peut proposer de :

- Proposer de nouvelles orientations financières, soit au congrès, soit au comité régional
- Se démettre de la responsabilité (équivalent à une démission)

MAIS QU'EST-CE QUE BALOTILLO ??

Pour les élections, nous proposons de passer par Balotillo, mais qu'est-ce que c'est ?

Balotillo est une plateforme permettant de faire des votes en ligne de façon sécurisée et anonyme.

Puisqu'il s'agit d'une solution numérique, cela implique que tous les membres votants doivent être en capacité de se connecter à une adresse email pour voter. Un ordinateur sera disponible pour accéder à internet si un-e votant-e n'a pas d'appareil qui le permet.

LES ÉLECTIONS

Hors scrutateur·ices - Sont éligibles et électeur·rices au congrès régional tous·tes les membres ayant atteint l'âge de 16 ans avant la date de la tenue du congrès régional et à jour de leur cotisation dans la région sauf pour les missions institutionnelle (organisation et trésorerie) qui nécessitent d'avoir 18 ans. Les volontaires en Service Civique et salarié·es ne sont pas éligibles car en contrat avec l'association.

NOUS ÉLIRONS :

4 Délégué·es à l'assemblée Générale

Ce sont les personnes qui représenteront la voix de notre région à l'AG 2026.

Selon le règlement, l'élection a lieu au scrutin à un tour et à la majorité absolue. En cas d'ex-æquo, il sera procédé à un tirage au sort. Des suppléant·es sont également élu·es.



Nous proposons d'élire les délégué·es en binôme (un·e titulaire et un·e suppléant·e) par des votes à bulletins secrets **via Balotillo**. Les élections seront à la majorité absolue.

Les membres de l'équipe régionale

L'équipe régionale est chargée de mettre en œuvre les objectifs de développement, de gestion, de formation et d'animation fixés par le congrès régional en conformité avec les statuts, le règlement général et les décisions de l'assemblée générale.

L'équipe régionale est également chargée d'animer le réseau des responsables d'unité sur son territoire.

L'équipe régionale est chargée d'assurer la réunion du comité régional et du congrès régional.

L'équipe régionale est garante de la réalité démocratique des structures locales d'activité et de leurs assemblées plénières locales et doit se donner les moyens d'y envoyer un·e représentant·e à chaque tenue de celles-ci.

L'article 5.2 du règlement prévoit une élection par liste à la majorité absolue. S'il y a deux candidat·es ou plus, deux listes ou plus, en présence, seule la majorité relative est alors requise.



Nous proposons de voter pour les listes candidates par des votes à bulletins secrets **via Balotillo**. Les élections seront à la majorité absolue si une seule liste est candidate ou à la majorité relative sinon.

Les personnes en charge des missions institutionnelles pour l'échelon régional

Nous allons voter plusieurs personnes sur différentes missions qui sont présentées en page suivante.



Nous proposons de voter pour les responsables institutionnels par des votes à bulletins secrets via Balotillo. Les élections seront à la majorité absolue.



LES MISSIONS INSTITUTIONNELLES

Mandats 2026-2028 (2 ans)

Quatre missions institutionnelles sont spécifiées dans nos textes :

~~ORGANISATION~~
TRÉSORERIE



~~COORDINATION~~
~~REPRÉSENTATION~~

Ces quatre missions ne peuvent pas être assumées par une seule personne sur une même région mais une personne peut cumuler plusieurs missions.
Tous les mandats liés à ces missions ont une durée de 2 ans (renouvelables 3 fois).

Les mandats en cours (et donc non-soumis à élection en 2026) :

- Organisation : Gregory Tordo (Castor)
- Coordination : Giuseppe Guerrera
- Représentation : Gregory Tordo (Castor)

Mandat prenant fin en 2026 (et donc ouvert à élection) :

- Trésorerie : Pierre Muller (Suricate)

Pour découvrir ces missions



Ou rendez-vous sur
agora.eedf.fr

Violet : Vote

Orange : Election

LE RÉCAP

ORDRE DU JOUR

Vote au consentement

VOTE OPTIONNEL : PRÉVU À 13H30 SAMEDI

SCRUTATEUR·ICES & MODALITÉS DE VOTES

Majorité absolue
Mains levées

VOTE 1 & 2 : PRÉVU À 14H20 SAMEDI

RAPPORT MORAL & RAPPORT FINANCIER

Majorité absolue
Mains levées

VOTES 3 ET 4 : PRÉVU À 15H20 SAMEDI

ORIENTATIONS FINANCIÈRES

Majorité absolue
Balotilo

VOTES 5 : PRÉVU À 16H45 SAMEDI

ÉQUIPE RÉGIONALE

Par liste

VOTES 6 : ÉLECTION PRÉVUE À 16H45 SAMEDI

Majorité absolue (relative si >1 liste)
Balotilo

PERSONNES EN CHARGE DES MISSIONS INSTITUTIONNELLES

Individuellement
Majorité absolue
Balotilo

VOTE 7 : ÉLECTION PRÉVUE À 16H45 SAMEDI

VOEUX, MOTIONS ET RÉSOLUTIONS

VOTE 8 : PRÉVU À 09H30 DIMANCHE

Majorité absolue
Mains levées

DÉLÉGUÉ·ES À L'A.G.

VOTE 9 : PRÉVU À 11H00 DIMANCHE

Par binômes
Majorité absolue
Balotilo

Vote au consentement :

- Si une personne souhaite que l'ordre du jour soit soumis à un vote, le congrès votera à la majorité absolue

Majorité absolue :

- Si nombre de votant·es impair : Plus de la moitié des votant·es
- Si nombre de votant·es pair : Au moins la moitié des votant·es plus un.

Majorité relative:

La proposition qui a obtenu le plus de vote (*même si moins de la moitié des votant·es ont voté pour*)

À noter :

- Toute personne ayant émargé (même si absent dans la salle) est comptée dans la force de vote.
- Dans le cas des votes par Balotilo, les personnes ayant quitté le congrès à l'heure du vote ne participeront pas au vote (vote par correspondance interdit)